

Communiqué de presse

L'Université Paris-Dauphine et l'égalité des chances

Neuf conventions sont signées entre Dauphine, le Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, l'académie de Créteil et neuf lycées de la Seine-Saint-Denis

Paris, le 7 juin 2010 - L'Université Paris-Dauphine poursuit sa politique volontariste en faveur de l'égalité des chances en signant aujourd'hui une convention avec neuf lycées de la Seine-Saint-Denis situés en zone sensible : **Auguste Blanqui** (Saint-Ouen), **Condorcet** (Montreuil), **Eugène Hénaff** (Bagnole), **Jacques Brel** (La Courneuve), **Jean Jaurès** (Montreuil), **Louise Michel** (Bobigny), **Maurice Utrillo** (Stains), **Olympe de Gouges** (Noisy-le-Sec) et **Suger** (Saint-Denis). En avril 2009, l'Université Paris-Dauphine avait signé un premier partenariat avec les lycées de **Marcelin Berthelot** (Pantin) et de **Feyder** (Epinay-sur-Seine).

Ces conventions, signées par Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, Laurent Batsch, président de Dauphine, William Marois, recteur de l'académie de Créteil et le proviseur de chacun de ces lycées, permettront de donner leur chance aux élèves de ces établissements désireux d'intégrer ces formations et à Dauphine de diversifier le recrutement de ses étudiants en première année.

A l'occasion de cet événement, le recteur de l'académie de Créteil, William Marois a déclaré : *"Promouvoir l'égalité des chances et la possibilité pour tous les lycéens de l'académie d'accéder à l'enseignement supérieur est une priorité. La signature de cette convention s'inscrit dans cette priorité ; elle concrétise un partenariat déjà entamé avec quelques lycées en l'élargissant à de nouveaux établissements. Ce partenariat a vocation à s'élargir encore, à s'approfondir et, nous l'espérons, à s'insérer dans le dispositif des "cordées de la réussite".*

Le programme « Egalité des chances »

Dans le cadre de ces conventions de partenariat, Dauphine et sa Fondation se sont engagées, en amont de la procédure de sélection à l'entrée en première année, à informer les lycéens sur les possibilités de poursuivre des études supérieures (formations offertes et débouchés) et à leur donner les outils pour y parvenir.

Dans ce but, l'université a établi un « parcours Dauphine » en concertation avec les équipes pédagogiques des établissements. Son objectif est d'encourager les meilleurs élèves à postuler et d'améliorer leur niveau scolaire grâce à des cours de soutien actif en 1^{ère} dans les matières nécessaires.

L'Université Paris-Dauphine prend également l'engagement d'examiner avec une attention particulière les dossiers des élèves issus des lycées conventionnés.

Enfin, Dauphine a mis en place un système de « triple parrainage » à l'entrée pour les étudiants issus des établissements conventionnés, qui sera assuré par un Ancien dauphinois, un étudiant et un enseignant sur la base du volontariat.

En 2009-2010, ce dispositif a bénéficié à deux étudiants des deux lycées conventionnés.

« L'égalité des chances est une de nos priorités. Les conventions que nous avons signées en 2009 et aujourd'hui avec onze lycées situés dans le département de la Seine-Saint-Denis constituent pour nous une première étape importante dans notre démarche. Nous comptons en effet, l'étendre à des établissements du département des Hauts-de-Seine avec l'ambition d'intégrer plus d'une soixantaine d'élèves provenant de ces lycées à l'horizon 2012, soit 10% d'une promotion de première année » a déclaré Laurent Batsch, président de l'Université Paris-Dauphine.

« Cette démarche de solidarité apporte à Dauphine de l'ouverture d'esprit, du challenge, une meilleure compréhension de notre société et une meilleure préparation au monde de l'entreprise, divers par définition. Sans oublier un élargissement de nos viviers classiques de recrutement en première année. », a conclu Renaud Dorandeu, professeur-coordonateur de ce programme auprès du Président de l'Université Paris-Dauphine.

A propos de l'Université Paris-Dauphine.

L'Université Paris-Dauphine est un Grand Etablissement d'enseignement supérieur exerçant des activités de formation (initiale et continue) et de recherche dans le champ des sciences des organisations et de la décision (gestion, économie, mathématiques, informatique, droit, sociologie et science politique). Avec 400 professeurs permanents, 9000 étudiants dont 2300 en Master 2, et plus de 159 formations de niveau Licence, Master et Doctorat, l'Université Paris-Dauphine, récemment accréditée Equis, est l'une des universités leaders en Europe dans son domaine.

www.dauphine.fr

A propos de la Fondation Paris-Dauphine.

La Fondation Paris-Dauphine a été créée en octobre 2008 grâce au soutien de six entreprises fondatrices : Bouygues, Bolloré, Exane, Crédit Foncier, Lagardère et GDF-SUEZ. Au service de la recherche, elle abrite trois chaires d'enseignement et de recherche (une dizaine est en cours de création). L'égalité des chances constitue un de ses axes de développement prioritaires.

www.fondation.dauphine.fr

Contact presse :

Université Paris-Dauphine - Cécile FONDEUR - 01 44 05 41 03
cecile.fondeur@dauphine.fr

Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la ville - Tamara MEJIAS - 01 44 49 80 66
tamara.mejias@politique-ville.gouv.fr